

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 25 juin 2020

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusé : **Sven Frankard**, conseiller ;

*L'échevine **Monique Van der Straeten** est présente à partir du point 2.*

*L'échevin **Marc Installé** est présent à partir du point 2.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Un point est ajouté en urgence :

- Acceptation provisoire – nom de rue 'Chemin Adrienne Marivoet' – pour la nouvelle rue – lotissement entre l'Obberg et l'avenue des Etangs : cet ajout est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Didier Noltincx). Monique Van der Straeten et Marc Installé ne prennent pas part au vote.

Ce point est porté à l'ordre du jour et sera traité en tant que point 11.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 28/05/2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Compte annuel 2019. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Said Kheddoumi).
3. Compte annuel 2019 du CPAS. Un amendement est proposé séance tenante: approuver le compte annuel 2019 du CPAS au lieu d'en prendre connaissance (conformément à l'article 249 du décret sur l'administration locale). Cet amendement est approuvé par 21 voix pour et 3 abstentions (Said Kheddoumi, Marc Installé et Driss Fadoul).
Le point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé).
4. Rapport du contrôle organisationnel 2019. Il en est pris connaissance.
5. Cadre général du contrôle organisationnel commune et CPAS. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé).
6. Règlement de rétribution des frais de garderie scolaire et des frais d'accueil pendant les vacances. Ce point est approuvé par 22 voix pour, 1 voix contre (Driss Fadoul) et 1 abstention (Didier Noltincx).

7. Missions de traduction. Un amendement est proposé séance tenante, à savoir: remplacer la phrase « La dépense pour cette mission est estimée à 25.000,00 € HTVA ou 31.250 € TVA de 21% incluse sur une base annuelle. Cette mission peut être tacitement reconduite jusqu'à 3 fois. » par « La dépense pour cette mission annuelle est estimée à 25.000,00 € HTVA ou 31.250 € TVA de 21% incluse sur une base annuelle. Cette mission annuelle peut être tacitement reconduite jusqu'à 3 fois. ». Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix. Le point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Lotissement A/9.2019 – projet environnemental OMV_2019140153 – Demande de lotissement avec la construction d'une route – rue J. Bruyndonckx – affaires des routes. Un amendement est proposé séance tenante, à savoir: prévoir à l'article 2 un point supplémentaire formulé comme suit: « le sentier permettant au fermier d'accéder aux terrains agricoles situés à l'arrière ne peut pas être empierré ». Cet amendement est approuvé par 22 voix pour, 1 voix contre (Said Kheddoumi) et 1 abstention (Didier Noltincx). Le point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltincx et Mireille Van Acker).
9. Accord de collaboration entre les responsables conjoints d'Intradura. Ce point est approuvé par 21 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Driss Fadoul).
10. Ajustement de la réglementation sur les événements de quartier. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Acceptation provisoire – nom de rue 'Chemin Adrienne Marivoet' – pour la nouvelle rue – lotissement entre l'Obberg et l'avenue des Etangs. Ce point est approuvé par 16 voix pour et 8 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Laura Deneve, Marc Installé, Gil Vandevoorde, Driss Fadoul et Carol Delers).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Rappelle qu'il avait été demandé lors de la précédente assemblée du Conseil communal de soumettre un plan de la culture au Conseil communal en sa séance d'aujourd'hui, et demande pourquoi ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour. L'échevin Andries répond que toutes les données ont été transmises.

- Constate que de nombreux problèmes se sont posés dans le cadre des travaux de la rue Fr. Robbrechts. Les travaux à réaliser dans la rue E. Van Elewijck débuteront prochainement. Il demande quelles mesures seront prises dans ce contexte pour éviter les problèmes connus, et s'enquiert du timing des travaux. L'échevin De Visscher fournit des explications sur ce point.

Marc Installé

- Demande où se tiendra l'assemblée de septembre du Conseil communal, et sous quelle forme. Le président répond qu'une solution sera cherchée pour que le Conseil communal puisse se réunir physiquement, et ajoute que cette séance se tiendra le 10 septembre au lieu du 17 septembre 2020.

Dirk Vandervelden

- Indique qu'il a été créé un fonds de secours que la commune peut répartir entre les secteurs du sport, de la jeunesse et de la culture. Il trouve que le délai imposé pour l'introduction du questionnaire communal était beaucoup trop court et estime probable que les groupes cibles n'aient pas tous été atteints (notamment le groupe cible des artistes individuels). Le bourgmestre et l'échevine Van der Straeten répondent à cette interpellation.

- Constate que le nouveau lotissement de la rue J. Bruyndonckx se trouve dans une zone non protégée du PES.

Il demande s'il serait possible de dresser l'inventaire des zones protégées. Le bourgmestre fournit des explications sur ce point.

Monique Froment

- Signale que les habitants des abords de la place Lt. Graff se plaignent du parking couvert. Le bourgmestre fournit des explications sur ce point.

- Signale que les habitants dont les jardins jouxtent le parc de recyclage se plaignent de la laideur de la vue et demandent à la commune de déblayer la parcelle. Le bourgmestre fournit des explications sur ce point.

- Demande si des « classes d'été » seront organisées. Le bourgmestre et l'échevin De Visscher fournissent des explications sur ce point.

- Fait remarquer que les résultats du rapport flamand sur l'utilisation du vélo ne sont pas vraiment positifs. L'échevin Jonckheere fournit des explications sur ce point.

En application des articles 32 et 278 du décret sur l'administration locale, le rapport de séance est disponible sous la forme d'un enregistrement audio sur le site Internet www.wemmel.be. Les questions orales commencent à 2:30:53.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 26/6/2020

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

